



CONCOURS D'IDÉES EMPREINTES

Habiter le littoral manchois en 2050, une escale à Genêts



CAHIER TECHNIQUE

Ce cahier technique accompagne le règlement du concours d'idées et a pour objectifs de présenter le site d'étude, les risques littoraux sur ce site et les enjeux pressentis par les organisateurs et partenaires.

© D. Deguier, CDSO

manche.fr



50
Manche
cl.a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT 

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| Le dérèglement climatique : prévisions à l'horizon 2050-2100 | 3 |
| Dérèglement climatique et littoral..... | 3 |
| Le site d'étude : la commune de Genêts | 4 |
| Le Mont Saint-Michel et sa baie | 5 |
| Village patrimoine..... | 6 |
| Une tradition d'accueil | 7 |
| Les documents de planification..... | 7 |
| Contexte géomorphologique et sédimentaire du littoral..... | 8 |
| Contexte hydrologique | 8 |
| Les risques littoraux sur la commune de Genêts | 9 |
| Aléa érosion côtière et recul du trait de côte | 9 |
| Aléas inondations et submersions marines | 10 |
| Enjeux vulnérables aux risques littoraux sur Genêts..... | 11 |
| Zonage réglementaire du PPRL – Centre bourg de Genêts..... | 12 |
| Les particularités paysagères et architecturales de Genêts | 13 |
| Les éléments fondamentaux de la structure paysagère | 13 |
| | 13 |
| Le centre-bourg | 16 |
| Photo-reportage | 18 |
| Les principaux enjeux du site face à la montée des eaux (à modifier / compléter) | 29 |
| Autres projets en cours ou à venir | 29 |

LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE : PRÉVISIONS À L'HORIZON 2050-2100

Pour plus d'informations : <https://www.anbdd.fr/decouvrez-les-syntheses-des-premiers-travaux-du-giec/>

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET LITTORAL

L'élévation du niveau de la mer est un phénomène inéluctable dont la vitesse et l'intensité dépendent du dérèglement climatique. Comme pour l'ensemble des côtes françaises, le niveau de la mer a déjà augmenté de 20 centimètres sur les cent dernières années.

Une hausse qui pourrait atteindre 1,8 mètre à l'horizon 2100 si le réchauffement climatique n'est pas maintenu en dessous de 4°C.

Les deux tiers du littoral normand sont déjà concernés par la montée des eaux, touchant potentiellement :

- 428 communes,
- 122 000 habitants,
- 111 000 logements,
- 120 000 emplois salariés,
- 16 000 établissements et
- 5 600 exploitations agricoles.



Le dérèglement climatique aura également des conséquences sur l'alimentation en eau à certaines périodes de l'année pour un usage domestique, mais aussi industriel et agricole.

Hausse du niveau moyen de la mer : hausse de +1,1m à +1,8m à l'horizon 2100, si nous ne pouvons maintenir le réchauffement climatique en dessous de +4°C

Grandes marées : les grandes marées de forts coefficients (110-115) qui apparaissent 3 à 4 fois annuellement, pourraient, avec +1m d'élévation, apparaître près de 65 fois/an (S. Costa, 2019).

LE SITE D'ÉTUDE : LA COMMUNE DE GENÊTS

Genêts est une commune littorale de la Manche située sur la rive nord de la baie du Mont-Saint-Michel. Le territoire se caractérise par un faible relief, seul l'arrière-pays présentant de légères ondulations modelées par le réseau hydrographique existant.

En bordure du littoral, de vastes étendues dégagées voient se succéder prés, marais, herbus et grèves. La commune offre de grands panoramas sur la baie en direction du rocher de Tombelaine et du Mont Saint-Michel. Elle est peuplée d'environ 451 habitants à l'année et de plus de 2000 en période estivale.

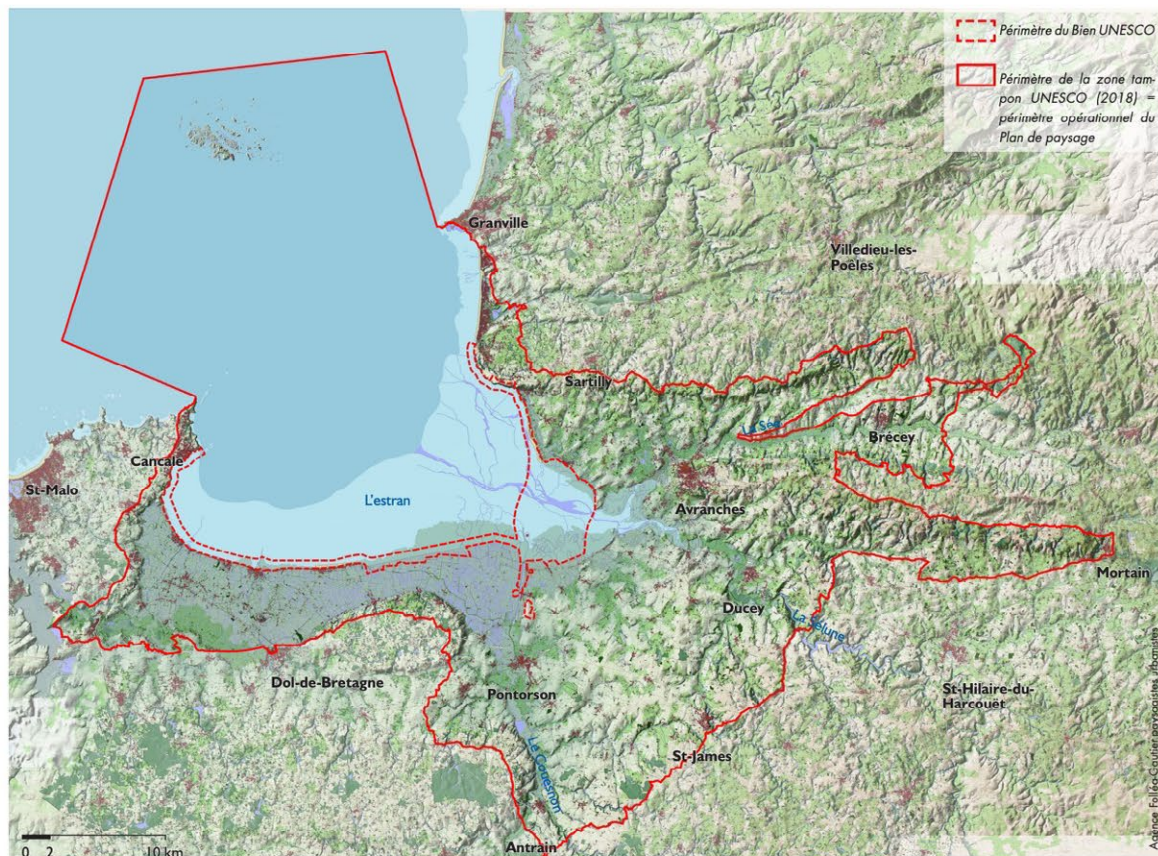
Le village est situé à l'embouchure de la rivière du Lerre, sachant que la commune s'étend sur 688 hectares face à la mer et compte environ 4,8km de linéaire côtier.



LE MONT SAINT-MICHEL ET SA BAIE

La baie du Mont-Saint-Michel, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO et objet d'une opération Grand Site, compte parmi les lieux les plus visités en France.

Cette baie se caractérise par l'ampleur de ses marées d'équinoxe, parmi les plus fortes d'Europe : elles peuvent atteindre 15 mètres d'amplitude en période de vives eaux. La baie constitue un vaste espace de haute valeur paysagère et écologique. Reconnue pour son caractère naturel exceptionnel, elle bénéficie du label international RAMSAR et des Directives « Habitats-Faune-Flore » et « Oiseaux » qui composent le réseau Natura 2000. Cette interface terre-mer, aux enjeux faune flore multiples, est en effet un haut lieu de biodiversité et un carrefour migratoire pour des centaines de milliers d'oiseaux.



Ci-contre : Périmètres Unesco, le bien classé et sa vaste zone tampon, extrait du [Plan de paysage Mont Saint-Michel et sa baie](#) réalisé en 2019 à l'initiative des établissements publics porteurs de SCOT du territoire.

Le plan de paysage préfigure le plan de gestion du bien classé patrimoine mondial de l'UNESCO.

Il énonce un certain nombre d'objectifs de qualité paysagère, parmi lesquels :

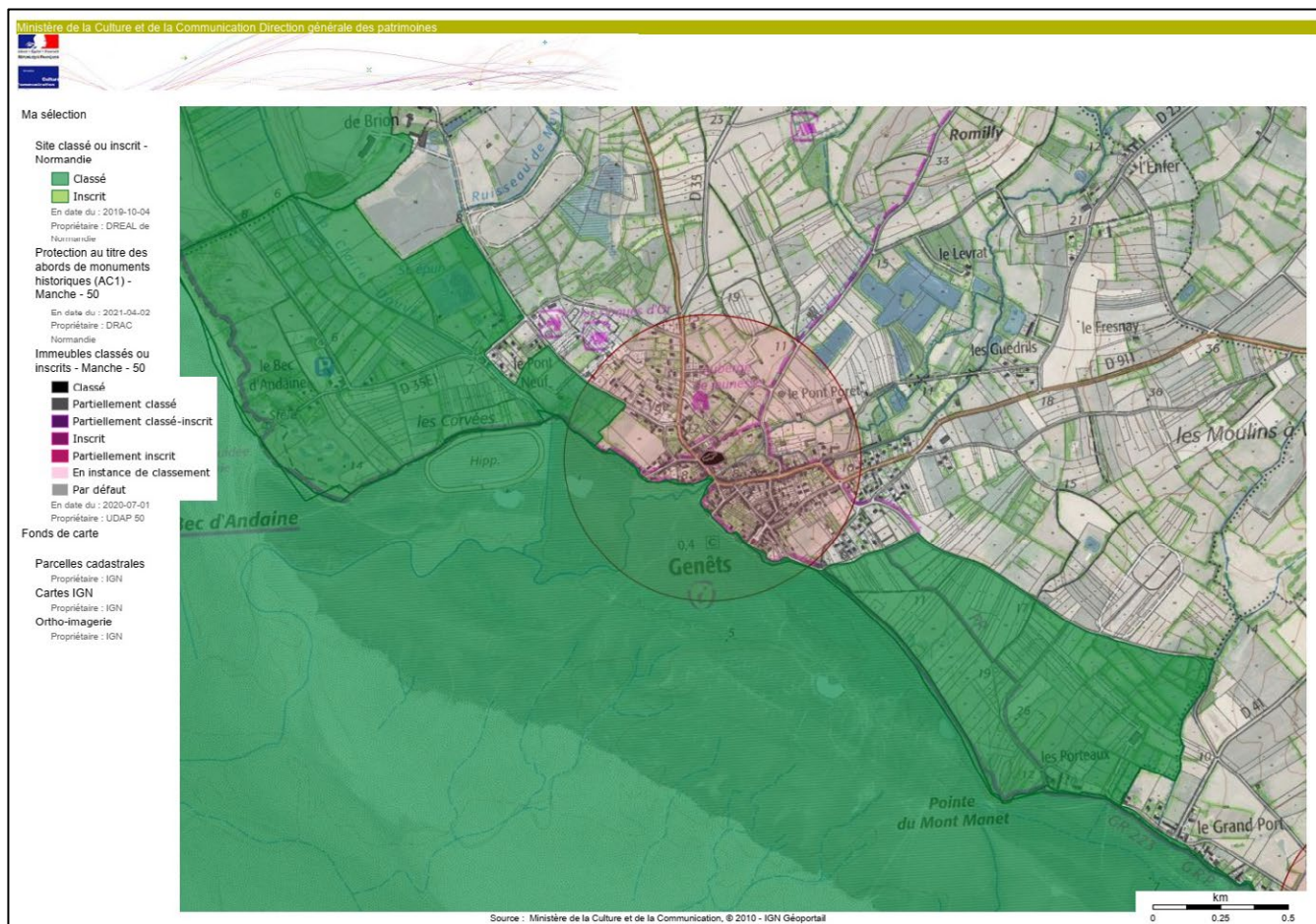
- La valorisation de la présence du Mont dans le paysage, à partir des points de vue majeurs (3 d'entre eux sont à valoriser à Genêts) ;
- Préserver les richesses de l'estran et des milieux, de ses espèces et de son rivage (à Genêts : herbus, cordon dunaire, estran sablo-vaseux) ;
- Préserver la richesse agro-écologique et paysagère des fonds de vallées, marais et zones humides ;
- Renforcer l'attractivité des villes et villages par la maîtrise paysagère, urbaine et architecturale des développements d'habitats, activités et équipements ;
- Promouvoir les itinérances douces (chemins de randonnées et de pèlerinage, itinéraires cyclables).

VILLAGE PATRIMOINE

Comme 22 autres communes, Genêts bénéficie du label « Village patrimoine » créé en 2003 à l'initiative du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, dans l'objectif de dynamiser et mettre en valeur le patrimoine rural et local des villages, parfois éclipsé par l'aura du « Rocher ». Outre la présence de l'îlot de Tombelaine, classé au titre des Monuments Historiques depuis 1936 et faisant l'objet d'une protection pour les oiseaux depuis 1985, la commune bénéficie d'un riche patrimoine bâti, témoin de son passé prestigieux comme haut-lieu de commerce et de pèlerinage, accueillant autrefois plus de 3 000 habitants. Un guide de visite, consultable en ligne ([lien](#)) en retrace l'histoire.

Dans le centre, l'église et le cimetière qui l'entourent sont classés au titre des Monuments Historiques depuis 1959. Un périmètre de protection des abords de 500 mètres est défini autour du monument, correspondant à la quasi-totalité du centre ancien.

En-dehors de ce patrimoine protégé, le village de Genêts se caractérise par ses anciennes maisons de pêcheurs, alignées des deux côtés de la Grande Rue, son ancien port ouvert sur la baie, sa place des Halles, l'ancienne Chapelle Sainte-Anne reconvertie en office du tourisme, ses moulins.



Périmètres de protection du patrimoine, source : atlas des patrimoines, Ministère de la Culture (2023)

UNE TRADITION D'ACCUEIL

Aujourd'hui activité ludique accompagnée, les traversées de la baie perpétuent la tradition des pèlerinages issue du Moyen-Âge. La commune de Genêts, située à l'arrivée de nombreuses voies montoises, bénéficie de l'essor touristique lié à la restauration de l'abbaye de Mont Saint-Michel et son ouverture au grand public. Le départ s'effectue actuellement depuis le Bec d'Andaine, massif dunaire fréquenté annuellement par 300 000 touristes. Au début des années 2000, ce site a fait l'objet d'un réaménagement complet en plusieurs étapes, dans le sens d'une renaturation du site.



Aménagement paysager au Bec d'Andaine, source : Conservatoire du Littoral

En termes d'accueil touristique, la commune dispose d'une capacité d'accueil importante comprenant une dizaine de gîtes ruraux, 46 chambres d'hôtes, 1 camping pouvant accueillir jusqu'à 800 personnes, et une auberge de jeunesse d'une capacité de 51 personnes.

LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

En mars 2023, la commune dispose d'un PLU ([règlement](#) et [carte](#)) approuvé en 2017. Le PLUi Avranches Mont-Saint-Michel) est en cours de régularisation.

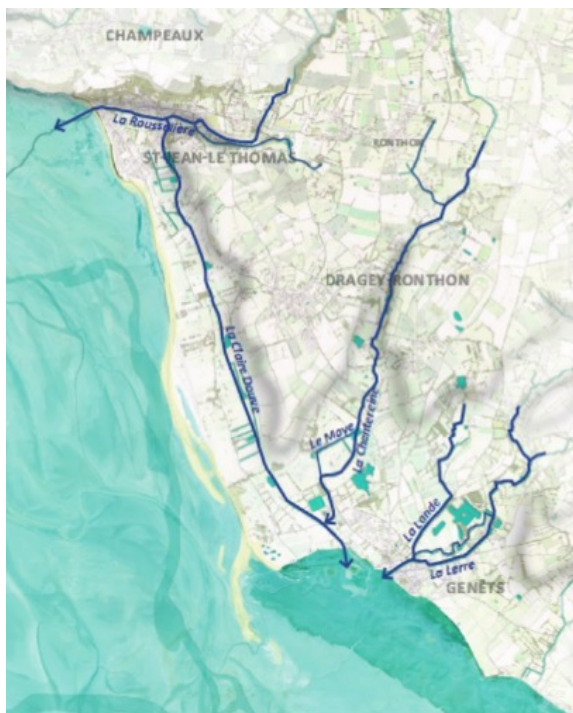
CONTEXTE GÉOMORPHOLOGIQUE ET SÉDIMENTAIRE DU LITTORAL

Sur la commune de Genêts, plusieurs systèmes littoraux cohabitent : une côte sableuse meuble au nord et une côte située à l'arrière du schorre au sud.

Au nord, on distingue le Bec d'Andaine : une formation géomorphologique singulière qui se caractérise essentiellement par la présence de dunes et d'une grève.

Au sud du Bec d'Andaine, la côte se caractérise par des herbus, à savoir des vasières colonisées par une végétation typique des milieux salés et progressivement gagnés par l'atterrissement.

Le trait de côte à l'arrière du schorre est matérialisé par un remblai séparant la zone influencée par la marée et les champs situés dans le marais de la Claire-Douve au droit de la route du Bec d'Andaine. La zone urbanisée de Genêts, située plus au Sud présente un trait de côte constitué de chemins à l'arrière desquels les murs d'enceinte de propriétés représentent majoritairement la limite d'influence de la marée. Tout au sud du secteur, le trait de côte est représenté par une séparation en remblais, constituant une digue, entre le schorre et les champs cultivés situés plusieurs mètres au-dessous de la zone d'influence de la marée.



Source : Atelier de l'île

CONTEXTE HYDROLOGIQUE

De nombreux cours d'eau sont présents sur le territoire.

Le Lerre, avec son affluent La Lande, est générateur d'importants ruissellements lors d'épisodes pluvieux intenses, et donc sujet à des inondations dans le bourg de Genêts. Depuis les années 1990, le comblement et le manque d'entretien des mares et fossés, l'augmentation des surfaces imperméabilisées, la disparition des obstacles haie) et l'augmentation de la taille des parcelles cultivées ont été des facteurs aggravants ayant favorisé le ruissellement, et les inondations en aval du bassin versant.

La Claire Douve draine le **marais arrière-littoral du même nom**. La Claire Douve s'écoule à travers tout le marais depuis son extrémité nord jusqu'à l'exutoire au sud, au droit du Pont Neuf. D'un linéaire de 5 km environ, ce cours d'eau suit globalement les points bas du marais. Son alimentation se fait exclusivement par précipitations directes sur le marais ou indirectes sur le bassin versant. Une station d'épuration des eaux usées (STEU) s'y rejette à Saint-Jean-le-Thomas. L'ancienne STEU de Genêts (inactive depuis le transfert des eaux usées vers la STEU de Bacilly) fait l'objet d'un projet de renaturation, en lien avec les problématiques d'inondation.

La Chantereine et le Mai (ou Meye). Le ruisseau de la Chantereine creuse le plateau, réceptionne les eaux pluviales du secteur du Pont-Neuf ainsi que les eaux de la station d'épuration de Dragey.



LES RISQUES LITTORAUX SUR LA COMMUNE DE GENÊTS

La commune de Genêts, au même titre que les communes de Saint-Jean-le-Thomas et Dragey-Ronthon au nord, est concernée par un **plan de prévention des risques littoraux (PPRL)**, actuellement en cours d'approbation.

Les données présentées ci-après ont été produites pour le PPRL et sont extraites de documents accessibles au téléchargement en suivant [ce lien](#). D'autres données produites par la DREAL sont également disponibles au téléchargement (atlas des ZPNM, des Zones inondables, des zones non saturées en eau).

ALÉA ÉROSION CÔTIÈRE ET RECU DE LA TRAIT DE CÔTE

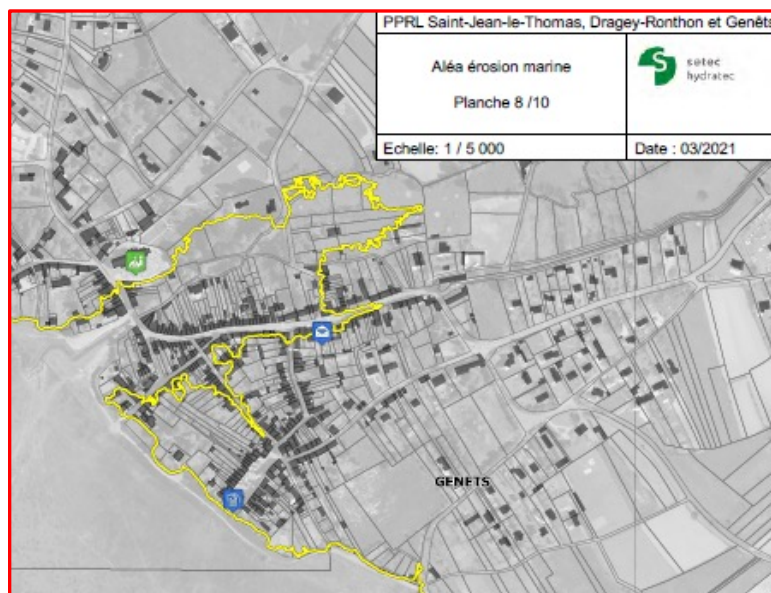


Représentation de l'aléa de référence de l'érosion côtière à échéance 100 ans (PPRL)

A partir de l'analyse des traits de côte historiques (de 1947 à 2020), il est possible de constater que la flèche sableuse se trouvant au droit du bec d'Andaine évolue. Entre 1994 et 2010, après une période d'accrétion, le trait de côte a reculé de près de 300 m entraînant une forte perte de sable. Entre 2010 et 2015, la position du trait de côte s'est relativement stabilisée. L'érosion constatée est liée à la divagation de chenaux secondaires des fleuves Sée et Sélune qui tendent à se rapprocher plus ou moins du trait de côte selon les périodes.

Il ressort de cette analyse que **lors des 70 dernières années, la zone urbanisée de Genêts n'a pas été soumise à l'érosion et n'a donc pas fait l'objet de recul du trait de côte.**

Dans le cadre du PPRL, l'aléa érosion de référence et une projection de la position du trait de côte, ont été calculés à échéance 100 ans (cf. cartes ci-contre).



Représentation de l'aléa de référence de l'érosion côtière à échéance 100 ans - Zoom sur le bourg de Genêts

Les résultats peuvent être discutés et doivent être approfondis, **le trait de côte projeté à échéance 100 ans, montre que le bourg de Genêts pourrait être fortement impacté.**

ALÉAS INONDATIONS ET SUBMERSIONS MARINES

Le centre urbain ancien de Genêts est **très vulnérable à la submersion marine et aux inondations, que ce soit pour l'aléa de référence centennal actuel ou à échéance 100 ans.**

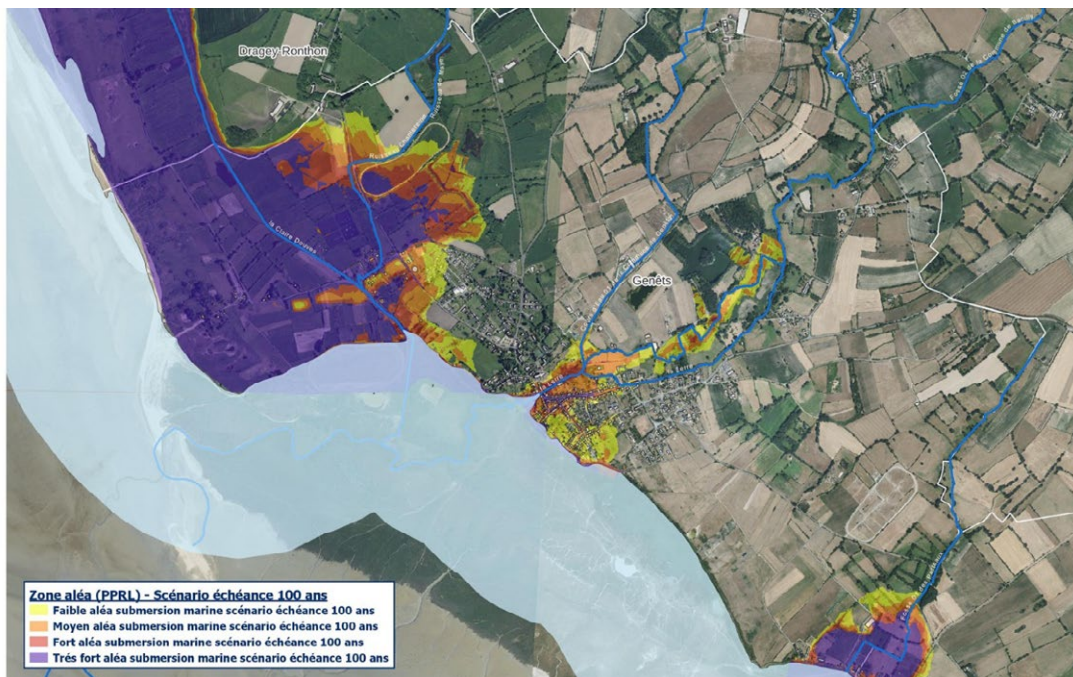
Sur Genêts centre, l'eau provient en grande majorité par remontée d'eau marine dans le Lerre. L'influence de la submersion marine se fait ressentir dans le lit du Lerre jusqu'à l'amont de la rue du Prieuré, les inondations amonts proviennent ensuite essentiellement des apports fluviaux. La Grande Rue est un vecteur d'écoulement privilégié pour l'eau marine qui remonte presque jusqu'au chemin du Pont Moret.



L'eau remontant par la Grande Rue s'écoule également vers la rue Jérémie pour inonder la place des Halles. D'autre part, le secteur de la place des Halles ainsi que les quelques maisons situées au nord immédiat, subissent des entrées d'eau par franchissements par paquets de mer.

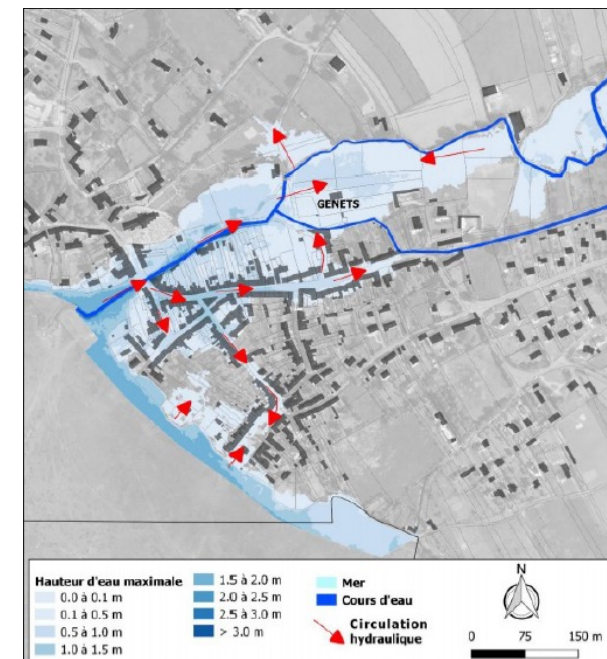
Inondations de la Grand Rue de Genêts le 12/11/2000 (Source : DDTM 50), où 70 habitations ont été inondées, avec au plus fort de la crue 1,20 m d'eau à l'intérieur des maisons.

Aléa submersion marine – Échéance 100 ans :



Aléa submersion marine – pour l'évènement de référence à échéance 100 ans

Aléa submersion – Evènement de référence actuel

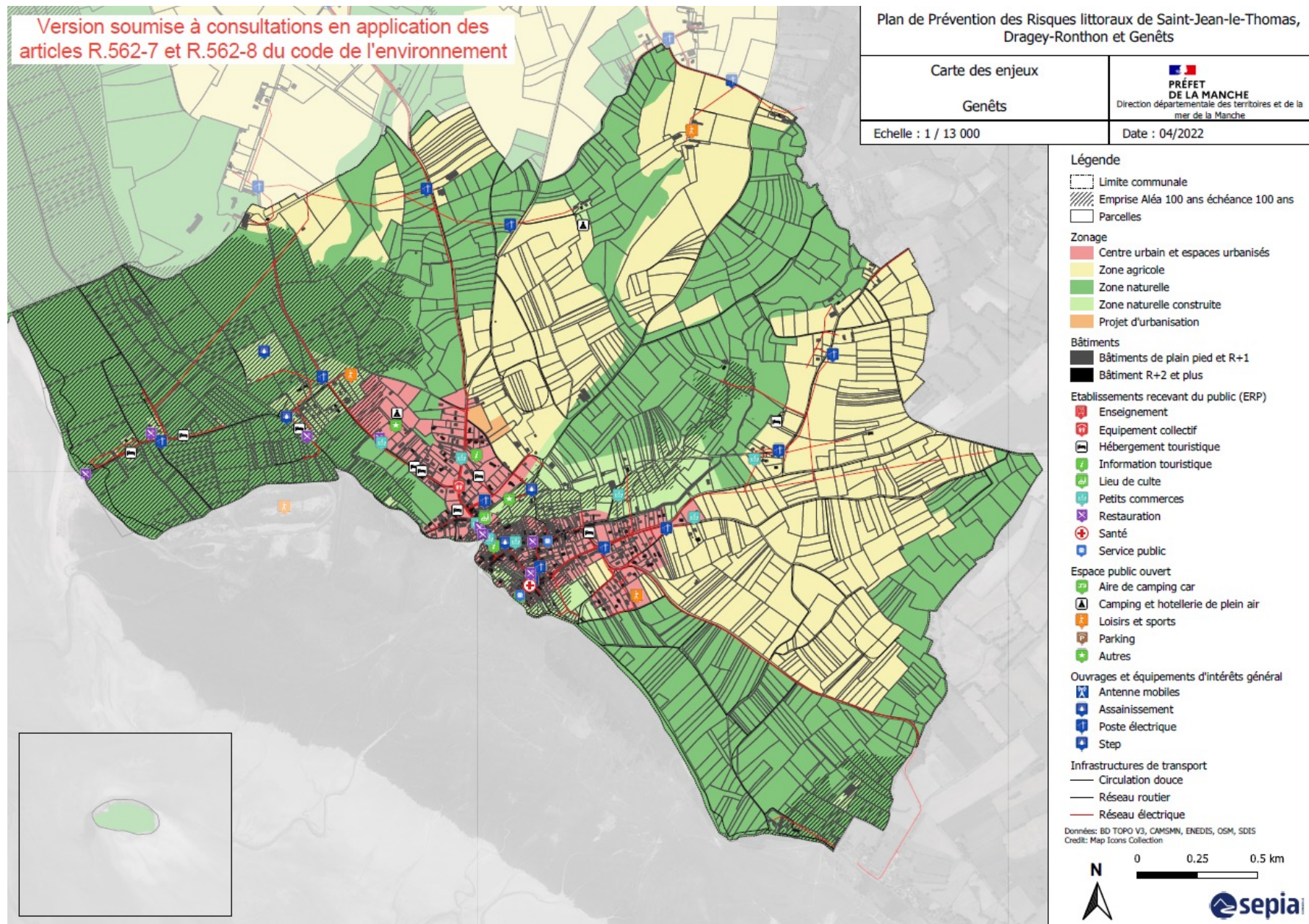


Circulation hydraulique à Genêts lors de la submersion marine de l'aléa de référence actuel



Aléa submersion marine – pour l'évènement de référence actuel

ENJEUX DE VULNÉRABILITÉ AUX RISQUES LITTORAUX SUR GENÊTS



Carte des enjeux sur la commune de Genêts (PPRL)

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU PPRL – CENTRE BOURG DE GENÊTS

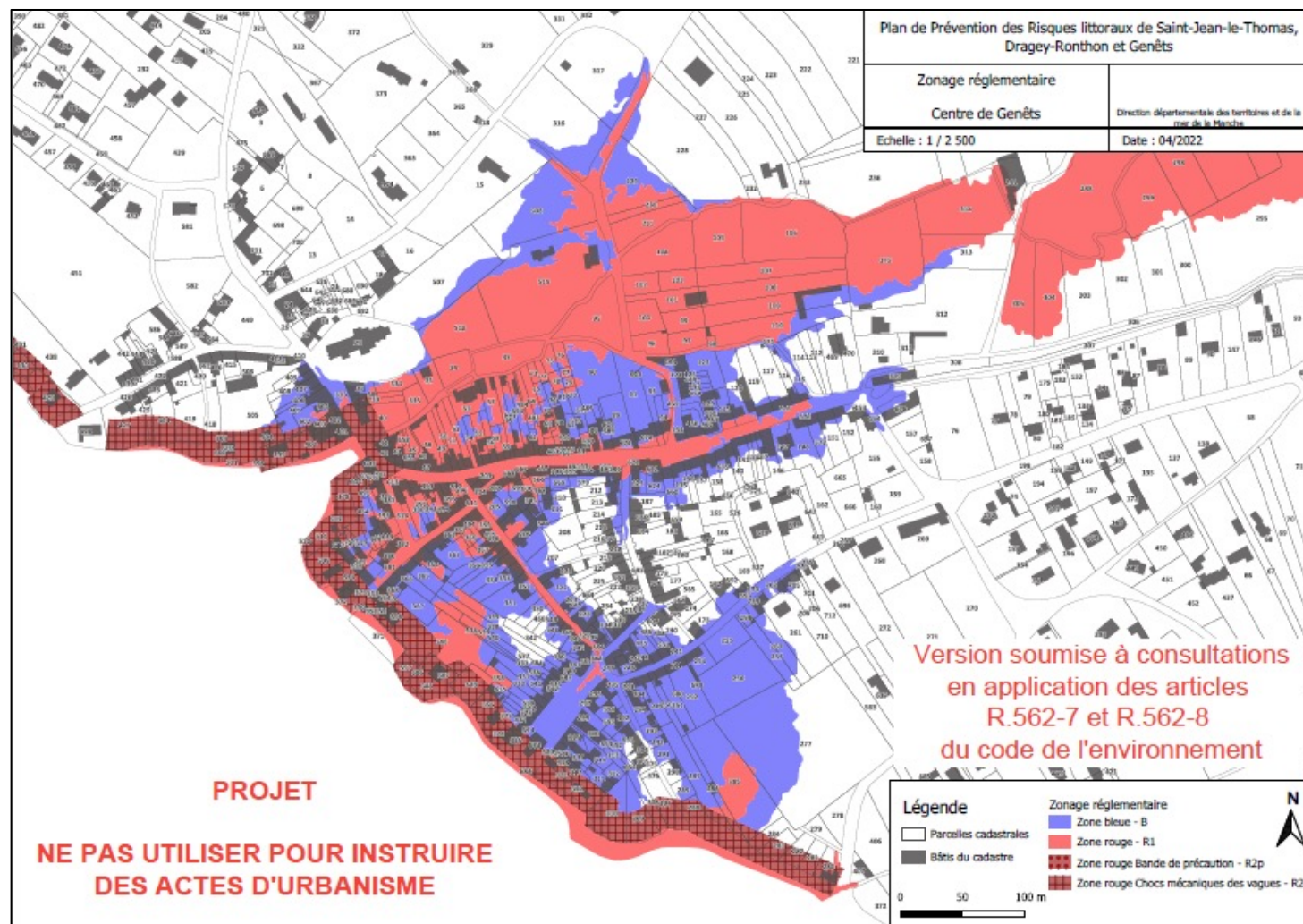
Deux types de zones sont identifiées sur le territoire, comprenant au total trois sous-zones :

- **les zones rouges**, correspondant à des zones a priori inconstructibles. Les aménagements, réhabilitations et changements d'affectations peuvent être autorisés sous conditions (exemples : respect de la cote de référence, utilisation de matériaux insensibles à une submersion, sécurisation des réseaux...). Des aménagements tels que certaines installations exigeant la proximité de la mer, les ouvrages de protection qui n'aggravent pas l'aléa, peuvent cependant être autorisés. Les zones rouges se composent de deux sous-zones :

- **une sous-zone R1** : risque moyen à très fort de submersion marine dans les zones urbanisées, et risque faible à très fort de submersion marine dans les zones naturelles ;

- **une sous-zone R2** : risque fort de chocs mécaniques des vagues (R2c) et bande de précaution à l'arrière des ouvrages de protection (R2p) ;

- **les zones bleues** correspondent à des zones constructibles avec des restrictions. Elles autorisent de nouvelles constructions à usage d'habitation sous réserve de respect de prescriptions et recommandations spécifiques aux inondations. Elles se composent des secteurs soumis à un risque faible de submersion marine dans les zones urbanisées.

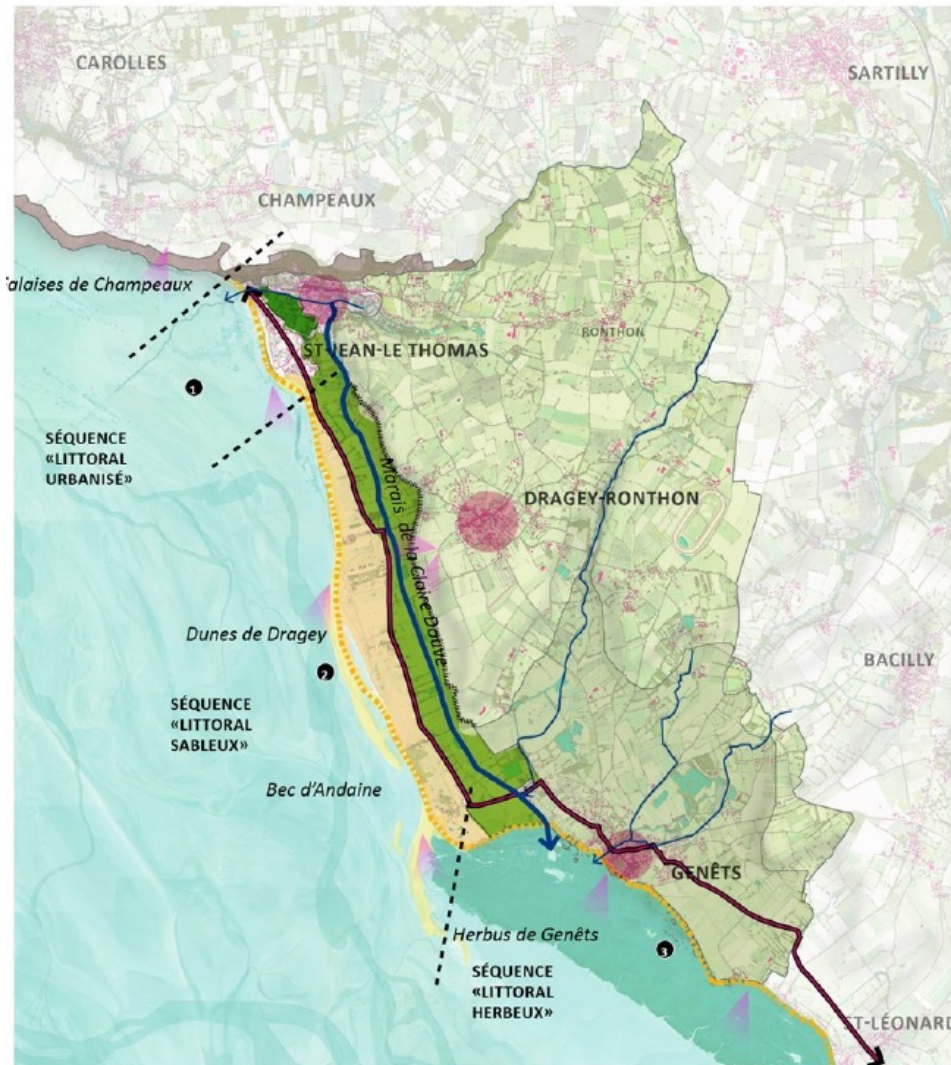


Zonage réglementaire sur la commune de Genêts (PPRL)

LES PARTICULARITÉS PAYSAGÈRES ET ARCHITECTURALES DE GENÊTS

LES ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DE LA STRUCTURE PAYSAGÈRE

Les éléments fondamentaux de la structure paysagère du site



• UNE DIVERSITÉ PAYSAGÈRE INDUITE PAR UN RELIEF SINGULIER

- FALAISES DE CHAMPEAUX ET COTEAU
- DUNES DE DRAGEY-RONTHON
- PLATEAU BOCAGER
- ESTRAN SABLEUX
- BOCAGE ARRIÈRE-LITTORAL
- MARAIS MARITIME
- MARAIS DE LA BUNELLE ET DE LA CLAIRE DOUVE
- ESTUAIRE DE LA SÉE ET DE LA SÉLUNE

• UNE SYNERGIE PAYSAGÈRE ENTRE LITTORAL, ARRIÈRE-LITTORAL ET PLATEAU

A partir d'espaces tampons/de transition caractéristiques

- Massif dunaire de Dragey-Ronthon
- Marais de la Bunelle et de Claire Douve

• DES PAYSAGES CARACTÉRISÉS PAR LA VARIABILITÉ DE LEURS AMBIANCES ET LEUR ÉVOLUTION DANS LE TEMPS ET DANS L'ESPACE

(évolution géomorphologique/mobilité, inondabilité/présence variable de l'eau) > Des entités paysagères liées à l'eau

• DES LIGNES DE FORCE DANS L'ARMATURE PAYSAGÈRE

- Le coteau (falaise morte)
- La Claire Douve (colonne vertébrale paysagère du marais arrière-littoral)
- La route arrière-littorale
- L'estran et sa continuité piétonne

• UN LITTORAL AU PAYSAGE SÉQUENCÉ

- 1 Le littoral urbanisé
- 2 Le littoral sableux
- 3 Le littoral herbeux

• DES POLARITÉS URBAINES BIEN DISTINCTES

- ST-JEAN-LE THOMAS En pied de coteau et sur le cordon dunaire
- DRAGEY-RONTHON Sur le plateau
- GENÊTS En bordure littorale

• DES POINTS DE VUE REMARQUABLES (sur la baie et le Mont-St-Michel en particulier)




- Depuis l'estran (pour les 3 communes)
- Depuis les dunes
- Depuis les falaises et le plateau

Synthèse de l'organisation du territoire et des paysages sur le périmètre du PPRL


Des atouts sur lesquels construire une vision territoriale





• UNE DIVERSITÉ PAYSAGÈRE BIEN PERCEPTIBLE

-  Une relation paysagère forte et cohérente entre espaces littoral, arrière-littoral et plateau
-  Des motifs paysagers variés liés à l'eau (fluviale et maritime)
- Une couverture végétale adaptée et préservée (bocage notamment)
-  Un maillage viaire étendu et équilibré pour une découverte complète du territoire

• UN ESPACE LITTORAL HAUTEMENT QUALITATIF

- Un littoral plutôt bien préservé de l'urbanisation
-  Un trait de côte «vivant», mobile
- Un rivage très accessible
- * Un accueil organisé de la fréquentation (Bec d'Andaine)

• UNE INTERFACE PAYSAGÈRE NOTABLE : LE MARAIS ARRIÈRE-LITTORAL

-  Une présence forte du marais de la Claire Douve (préservé de la construction) entre littoral et plateau : un espace de grande qualité paysagère
-  La Bunelle, un espace de respiration au coeur d'un tissu urbain resserré

• UNE URBANISATION AUX FORMES MULTIPLES

-  Présence d'un patrimoine urbain (bourgs, hameaux) et architectural ancien de qualité

Synthèse des principaux points forts du paysage sur le territoire du PPRL

L'EAU, MARQUEUR PUISSANT DU PAYSAGE ET DE L'ARCHITECTURE



Carte topographique, source : geoportail

Lorsque l'on quitte le rivage, l'eau est toujours là ! De nombreux cours d'eau sillonnent le territoire, des marais de la Claire-Douve situés derrière le cordon dunaire du Bec d'Andaine, jusqu'à la vallée du Lerre et ses affluents, ses étangs et ses zones humides.

Cette ressource a depuis longtemps été exploitée : moulins, canaux, port, ...en sont quelques indices.

En termes de gestion des eaux pluviales, Le Lerre est le milieu récepteur d'une grande partie du bourg de Genêts par l'intermédiaire de plusieurs exutoires (rue d'Avranches, Grande Rue, rue de L'Entrepont). Sur son bassin versant amont, il reçoit les eaux épurées de Bacilly et de la station d'épuration de Sartilly.

Bénéficiant d'une situation exceptionnelle face à la Baie du Mont Saint-Michel, le bâti villageois est structuré par une trame viaire en impasse aboutissant sur les grèves, il dialogue avec l'élément marin au rythme des marées.

Les herbus qui bordent le rivage, tantôt découverts, tantôt immergés, dessinent une frontière vague entre la terre et la mer, entre un domaine public terrestre et un domaine public maritime. Ce dernier accueille les élevages des prés salés, un hippodrome. Une fête communale y était auparavant organisée au mois d'août. Bien que du stationnement soit toléré ponctuellement, toute occupation de ce domaine nécessite l'obtention d'autorisations d'occupation temporaires.

LE CENTRE-BOURG

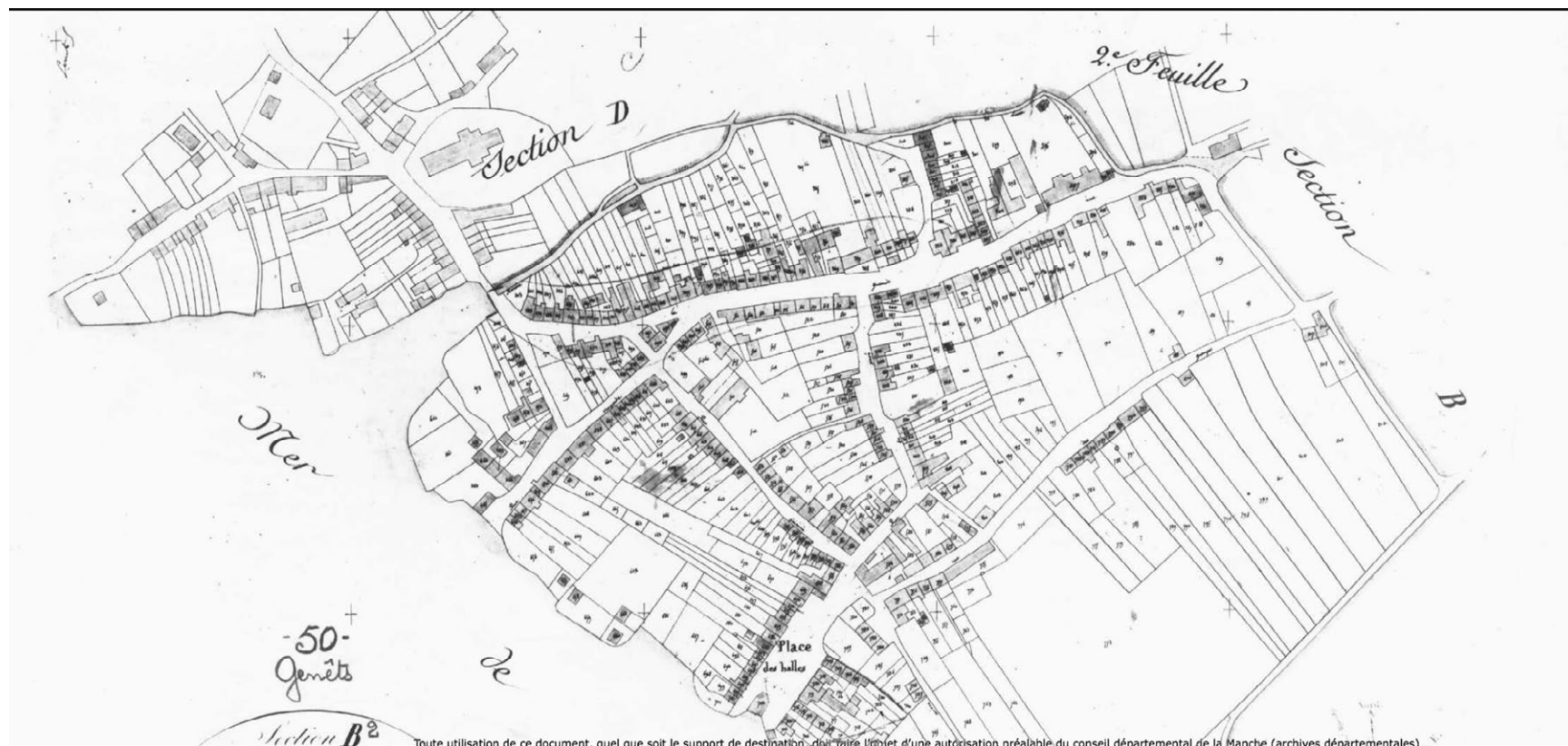
Le centre-bourg accueille une dizaine d'équipements et services et voit transiter de nombreux flux de véhicules et de cars touristiques par cette artère principale, en direction du Bec d'Andaine, lieu de départ des traversées de la Baie. Le pont qui traverse le Lerre au niveau du port offre une vue imprenable sur la Baie, ce qui occasionne des ralentissements fréquents en période estivale.



Photographie aérienne, source : géoportail

Cependant, le village, loin de se résumer à ce linéaire bâti, homogène et dense, offre de réelles qualités paysagères dans son épaisseur : espaces publics, jardins et cœurs d'îlots verdoyants, chemins et sentiers, égayent le centre villageois.

Le cadastre napoléonien donne à voir la morphologie héritée des îlots urbains : leurs limites sont définies soit par l'élément naturel (grèves, cours d'eau), soit par les voies, le bâti s'implante dans des parcelles en lanières étroites, en alignement sur la rue, laissant une place prépondérante aux jardins en fond de parcelle, et s'oriente suivant le tracé des voies et des espaces publics : principalement nord-sud ou nord-ouest sud est.



Toute utilisation de ce document, quel que soit le support de destination, doit faire l'objet d'une autorisation préalable du conseil départemental de la Manche (archives départementales).

Extrait du cadastre napoléonien, archives départementales de la Manche

PHOTO-REPORTAGE

Crédits photo : CAUE de la Manche



La Chapelle Sainte-Anne depuis le sentier du littoral, face au spectacle grandiose et fascinant de la baie. Un muret, le sentier littoral, les herbus, l'estran, et soudain Tombelaine et le Mont Saint-Michel dominant cette vaste étendue.



Le long du sentier littoral, les villas et leurs parcs demeurent bien silencieux, dans ce village accueillant une part importante de résidences secondaires.



Place des Halles, un espace public « fermé », en cul-de-sac. Comment redonner vie à cette place ? Quels usages des seuils retrouver ?



Le port, un espace public simple, polyvalent. Une voie, un pont offrant une magnifique perspective sur le Mont Saint-Michel...quand le commerce ambulant est parti. De nombreux automobilistes ralentissent à cet endroit, sans véritablement pouvoir faire une halte prolongée. Le stationnement observé, situé sur le domaine maritime, est tolérée plus qu'autorisé.

Carte postale ancienne représentant le port de Genêts
(source : mairie de Genêts)



Source photo de gauche : carte postale ancienne, archives départementales de la Manche

Hier et aujourd'hui, le front bâti de la Grande Rue et ses commerces, un bâti dense et homogène dans sa volumétrie qui identifie la traversée du bourg. Évolutions constatées : un bâti qui a perdu l'usage de ses seuils, des devantures commerciales transformées en logements, ...



Des typologies de bâti ancien avec porche permettant d'accéder aux fonds de parcelle et d'offrir du stationnement hors de l'espace public.



Façades :
résidence secondaire (ancien commerce),
escalier en pierre permettant d'accéder au rez-de-chaussée
surélevé,
enseigne



Grande Rue : ambiance très minérale, des seuils peu hospitaliers, réduits à un usage de stationnement. L'arrêt de bus est accompagné d'une boîte à lire. En fond de plan, le Moulin de Genêts.



L'église Notre-Dame et le jardin du Prieuré, un espace public paisible, arboré et verdoyant, propice au repos et à la médiation.

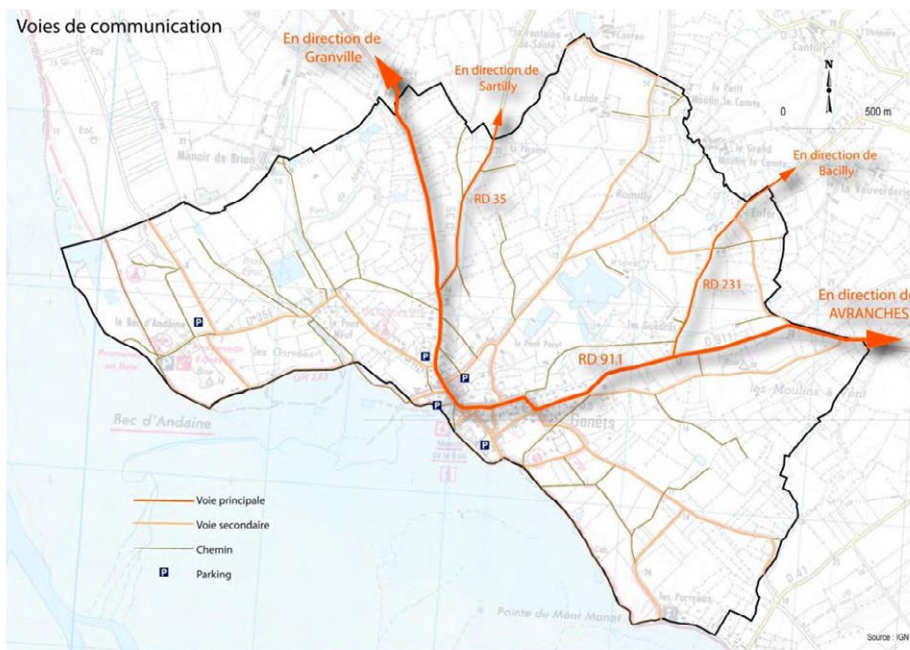
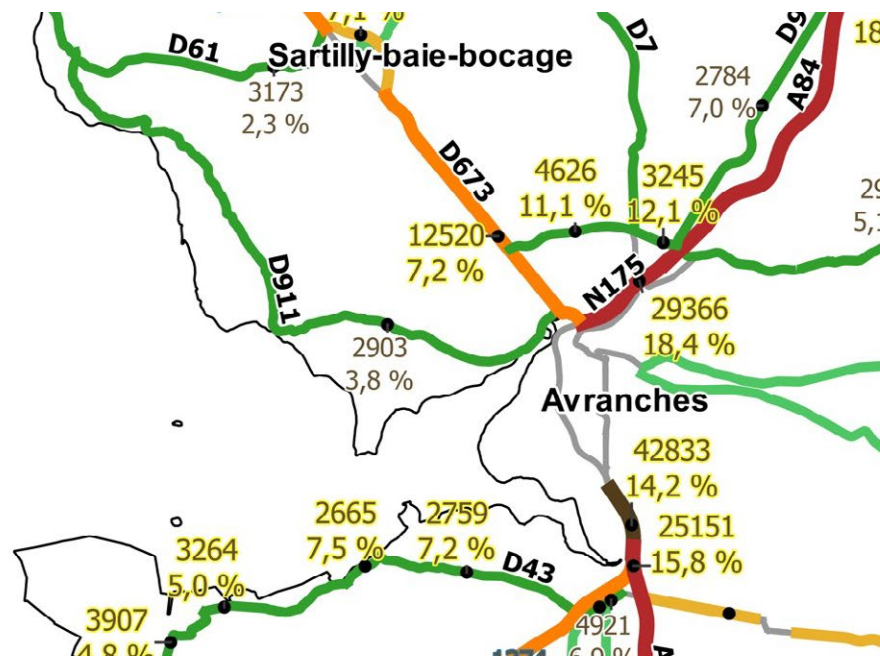


Les deux bras du Lerre (bief et cours principal) se rejoignent rue du Prieuré avant de déboucher sur le port.



Balilage et signalétique - des supports parfois étonnants

- Un rôle de transit lié au tourisme



A gauche : Extrait de la carte du trafic routier (source : DDTM) - La route départementale 911 traverse le territoire communal d'Est en Ouest, en joignant Avranches et Granville et en offrant de nombreux points de vue sur la baie du Mont Saint-Michel. Elle constitue ainsi la principale voie de circulation desservant la commune. Son trafic est de l'ordre de 2 900 véhicules/jour (stable depuis 10 ans). Elle détermine une large séquence routière dans le centre-bourg, empruntée par les cars touristiques reliant le Bec d'Andaine.

A droite : extrait du rapport de présentation du Plan local d'urbanisme de Genêts (2017) – hiérarchisation du réseau viaire : de part et d'autre de la RD 911, la commune présente un maillage de voies de circulation et de chemins denses et bien répartis.

LES PRINCIPAUX ENJEUX DU SITE FACE À LA MONTÉE DES EAUX

Le site de Genêts invite à se questionner sur le devenir d'un centre ancien protégé, fortement exposé aux risques littoraux (submersions marines, débordement de cours d'eau, remontées de nappe phréatique) dans une perspective de valorisation touristique, patrimoniale et paysagère du village et de ses environs à l'horizon 2050-2100.

Le territoire communal de Genêts est concerné par de nombreux dispositifs de protection (bien Unesco et sa zone tampon, sites classés, site Ramsar, périmètre de protection de l'église Notre-Dame englobant la quasi-totalité du village). Il présente un cœur ancien remarquable par son homogénéité architecturale et urbaine et son interface avec la baie, traversé par un axe principal qui concentre l'essentiel des logements, des commerces et des services (Grande Rue/ RD 911). De nombreux flux routiers transitent par le village, en direction du site touristique du Bec d'Andaine, l'actuel point de départ des traversées à pied vers le Mont-Saint-Michel.

Dans ce contexte, comment faire évoluer le bâti pour réduire la vulnérabilité des populations et maintenir un village animé et vivant ?

Les propositions devront être pensées à deux temporalités, 2050 et 2100, et à trois niveaux :

- À l'échelle de la rue principale (« Grande rue ») : il est attendu à cette échelle, des propositions d'adaptation du patrimoine bâti prenant en compte :
 - Les risques inondation et submersion
 - Le vieillissement de la population
- À l'échelle du centre villageois, il est attendu des propositions d'aménagement de l'espace public, en prenant en compte plus particulièrement :
 - Les problématiques de circulation et de stationnement
 - L'accessibilité des commerces et des équipements
 - La gestion des eaux pluviales
- À l'échelle communale et supra-communale, il est attendu une réflexion sur l'organisation des flux touristiques prenant en compte :
 - La relocalisation éventuelle de certains sites et activités exposés au risque de submersion (équipements ou espaces publics relatifs aux traversées de la baie du Mont-Saint-Michel),
 - L'accueil de nouveaux usages / pratiques touristiques,
 - Le développement des mobilités douces

AUTRES PROJETS EN COURS OU À VENIR

- Projet mobilité douce associant Genêts-Sartilly-Baie-Bocage, Carolles et Dragey-Ronthon (programme AVELO 2 initié par l'ADEME)
- Atlas de la biodiversité communale Dragey-Rhonton-Genêts
- Étude sur les départs de traversées et devenir du Bec d'Andaine pilotée par la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel Normandie
- Programme d'actions de prévention des inondations de la Communauté d'Agglomération du Mont-Saint-Michel Normandie
- À venir : schéma d'intentions paysagères sur le marais de la Claire Douve (Conservatoire du Littoral)
- À venir : projet LIFE ADAPTO sur le secteur de la Claire Douve et du massif dunaire (dont le bec d'Andaine) avec la mise en place de solution fondées sur la nature pour s'adapter au changement climatique

